

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 31/03/2025 et publication le 01/04/2025

L'an 2025, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 17 mars 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Représenté :

Excusé :

Absent : PROVOST Olivier

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2025-005 : Acceptation du Contrat de service avec Commande à distance des cloches – Formule location

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux votés pour la remise en service des cloches de l'église ont été partiellement réalisés par l'entreprise BODET CAMPANAIRE fin janvier 2025. Lors de leur intervention, les techniciens se sont aperçus que le câble de commande reliant la sacristie au clocher avait fondu (*surchauffe*) ce qui n'a pas permis la remise en service. Au regard du type de câble à remplacer, de sa longueur (environ 70 m) et surtout de la configuration de son implantation (voutes en briques), l'entreprise nous propose de substituer la centrale filaire de commande actuelle qui a plus de 20 ans par une télécommande. Cela implique la mise en place d'un contrat de service avec Commande à distance des cloches en Formule Location. Ce contrat serait d'une durée de 48 mois avec un loyer annuel de 826,80 € HT auxquels il faut ajouter 865 € HT de frais d'installation/configuration du nouveau matériel.

Après discussion et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de réaliser ces travaux indispensables (remplacement de la centrale de commande des cloches) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat BODET CAMPANAIRE – Formule Location – pour une durée de 48 mois pour un montant annuel de 826,80 € HT et 865 € HT de frais d'installation/configuration.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

